

Promouvoir une écologie positive	P3
Améliorer l'expérience usager pour encourager les mobilités durables	T302

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111- 9, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code des transports et notamment les articles L1115-8, L1213-3, L1215-1, L1221-12, L1231-1 et suivants, L2121-3 et suivants,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2025,
- CONSIDERANT** l'avis du CESER
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** le rejet de l'amendement budgétaire du groupe l'Ecologie ensemble relatif au Fonds VMRR pour les Maisons de la mobilité en Pays de la Loire;
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 13 171 020 € d'autorisations d'engagement, de 10 201 020 € de crédits de paiement en fonctionnement, et de 14 110 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme T302 "Améliorer l'expérience usager pour encourager les mobilités durables".

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 1 650 000 € HT pour la distribution des cartes de transport scolaires et la maintenance des outils billettiques 2school et pour l'outil de gestion des circuits scolaires Pégase 3, au titre de l'exercice 2026

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement complémentaire de 435 000 € HT (l'opération 23D00388) pour l'exécution des prestations de comptages manuels, d'enquêtes profil et satisfaction et d'enquêtes fraudes au titre de l'année 2026.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 250 000 € HT pour l'exécution d'un futur accord-cadre sur les accords tarifaires à compter de 2026.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 1 400 000 € HT sur une nouvelle opération pour l'exécution d'un futur accord-cadre des contrôles qualité à bord des trains Aléop et des gares à compter de 2026,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 500 000 € HT pour l'exécution d'un futur accord-cadre des contrôles qualité à bord des cars Aléop à compter de 2026.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble.